

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 JANVIER 2016

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 28 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No 2 du 20 janvier 2016 et par tous-ménages.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2439 du Lotissement La Gassatte, d'une surface de 918 m² à Raphaël et Eloïse Grolimund.
3. Ratifier la nomination de la commission bourgeoise.
4. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs : Thierry Eicher et Jocelyne Grossenbacher (nombre d'ayant droits : 28).

simplex

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire communale donne lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2015.

Fabrice Kaufmann demande une modification au point 2 concernant le prix de l'eau. Il demande qu'il soit mentionné que le CC se penchera sur l'avantage du prix de l'eau à partir des 1'000 m³ des grands consommateurs pour le budget 2017.

Gérald Fueg demande que le fait qu'Hansueli Pfister ait quitté la salle au moment où un citoyen prenait la parole dans le point divers de la dernière assemblée soit protocolé et demande s'il le CC a des éclaircissements à donner à ce sujet. Daniel Pape répond qu'il n'y pas eu de discussion particulière à ce sujet et qu'il n'est pas interdit de quitter la salle durant une assemblée.

Pour le remplacement des ampoules en LED, Gérald Chételat demande qu'il soit précisé que le changement est effectué lorsque la lampe est fichue et pas seulement l'ampoule.

Avec ces modifications le PV est accepté.

2. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2439 du Lotissement La Gassatte, d'une surface de 918 m² à Raphaël et Eloïse Grolimund.

Selon le règlement d'organisation et la loi sur les Communes, Raphaël et Eloïse Grolimund sont priés de sortir de la salle.

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Daniel Pape rapporte sur ce point. Le prix du mètre carré de ce lotissement a été fixé à CHF 75.- pour les parcelles communales. Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter la vente de cette parcelle à cette famille.

Le président ouvre la discussion.

Bernard Guenat demande quel est le processus de la vente puisque qu'actuellement les parcelles déjà vendues n'ont pas beaucoup avancée. Daniel Pape répond qu'en effet c'est un long processus et que pour ce lotissement il y a des échanges de terrain par rapport au chemin de mobilité douce qui seront ratifiés ce soir en assemblée bourgeoise. Cette démarche permettra de ratifier le morcellement qui permettra de signer les actes de vente chez le notaire après un délai d'opposition de 30 jours après l'assemblée.

simplex

Blaise Guenat ne comprend pas ce qui s'est passé dans ce dossier puisque si l'assemblée bourgeoise refuse les échanges de terrain, les 3 ventes tombent à l'eau. Daniel Pape dit clairement que le CC plaide coupable. Il y a eu des oublis au niveau de cela. De plus, Blaise Guenat est surpris de l'oubli du 2^{ème} point de l'ordre du jour de l'assemblée bourgeoise. Daniel Pape estime que nous sommes aussi coupables de cet oubli mais que le notaire est aussi responsable de ces erreurs puisque ce dossier était compliqué et que le CC n'a pas été aidé. De plus, Blaise Guenat regrette qu'il n'y ait eu aucune discussion par rapport à l'échange de terrain avec Clotilde Thomann. Il demande qui est le notaire chargé de ce dossier. DP répond qu'il s'agit de Me Brêchet.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la vente de la parcelle n° 2439 du Lotissement La Gassatte, d'une surface de 918 m² à Raphaël et Eloïse Grolimund au prix de CHF 75.-/m² + frais de notaire.

Raphaël et Eloïse Grolimund reviennent et sont heureux de la décision de l'assemblée.

3. Ratifier la nomination de la commission bourgeoise

Suite aux modifications de notre règlement d'organisation début 2015, nous avons remis la Commission bourgeoise qui avait disparu. Lors de l'assemblée bourgeoise du 10 décembre 2015, les ayants-droits présents ont nommé la commission bourgeoise suivante :

- Président : Marcel Odiet
- Membres : Thierry Odiet
Stéphane Brosy
Christophe Joray
Patrick Guenat

L'assemblée communale de ce soir doit ratifier la nomination de ces 5 membres.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la nomination de la commission bourgeoise mentionnée ci-dessus.

4. Divers

simplex Hervé Froté demande si le CC a pris position sur la fiche n° 5.06 du plan directeur cantonal sur l'énergie éolienne et si ce ne serait pas une bonne idée de prendre les devants et de faire une séance pour éviter de se retrouver devant le fait accompli. Hansueli Pfister répond que nous ne sommes pour le moment pas touchés et qu'on ne peut pas communiquer sur ce point tant que nous ne sommes pas concernés. Daniel Pape précise qu'en effet nous avons fait une proposition à l'époque pour une seule grande éolienne au niveau du Finage. Projet qui avait été refusé. Actuellement, Bourrignon a dit oui et a mis des conditions, mais ils ne savent encore rien de ce qui va se passer. Bure a refusé donc il y aura encore des modifications. Pour le moment c'est encore flou par rapport à nous. Pour Hervé Froté il faudrait prendre position et mettre nos restrictions. Pour Daniel Pape actuellement il n'y a pas de contenu. Il est donc difficile de prendre position sur un avant projet qui n'existe pas vraiment. Le CC suit le dossier. Stéphane Brosy précise que c'est un dossier en consultation jusqu'à fin janvier avec 3 parcs prioritaires retenus. A Bure le projet n'a pas passé, aux Franches-Montagnes c'est quasi impossible et ici se sera à voir. Il faudra trouver un juste milieu mais des éoliennes il y en aura. Il faudra voir où et comment mais il n'y a pas forcément une envie d'aller à l'encontre des populations. Pleigne ne fait pour l'instant pas parti des endroits concernés pas ce projet. C'est un sujet brûlant. Stéphane Brosy reste attentif à ce projet puisqu'il fait partie de la commission.

Gérald Fueg demande si on ne pourrait pas nous aussi mettre nos conditions comme Bourrignon car la Combette est juste à côté et nous serons peut être concernés par le visuel ou le bruit.

Gervais Marchand demande ce qu'il en est du chantier à l'entrée du village (en face de chez Stéphane Brosy). Cela fait lgt que c'est en travaux et ce n'est pas très positif au niveau de l'aspect visuel pour le village. Daniel Pape a eu contact avec le propriétaire (Kocher Davy-John). La loi ne nous permet pas de forcer ces chantiers à se terminer

tant que les bâtiments tiennent debout et qu'il n'y a pas de raison de sécurité. Mais il partage l'avis de Gervais Marchand.

Fabrice Kaufmann demande s'il est tjs nécessaire de lire les PV des assemblées communales puisque ceux-ci se trouvent sur le site internet. Daniel Pape répond qu'en effet, lorsque le règlement d'organisation avait été mis à jour en 2015, le CC en avait discuté. Les autorités communales avaient estimé que lire les PV était encore bénéfique pour les personnes qui n'avaient pas accès à internet. Il y a tjs moyen de modifier cela si l'assemblée le désire. Gérald Fueg est opposé à cela, pour lui c'est encore intéressant pour les personnes qui n'ont pas d'ordinateur. Ce sera à réfléchir. Il est tjs possible d'obtenir les PV par courrier ou de venir les consulter au bureau communal.

Raphaël Grolimund explique que par son métier il est amené à voyager dans toute l'Europe et qu'il y a bcp d'éolienne dans d'autres pays. Il a déjà eu l'occasion d'en discuter avec des restaurateurs et autres personnes. En général, il en ressort du positif et en tout cas peu de gêne au niveau du bruit. Au niveau visuel c'est autre chose mais l'expérience n'est pas négative.

Florian Chételat profite d'informer qu'il y aura une séance d'information fin février-début mars sur la pose éventuelle de 3 moloks dans le village. Il y aura par la suite des votations.

La journée de bénévolat est fixée au 30 avril 2016 ou au 7 mai 2016 selon la météo.

Michel Martinoli rappelle que le 9 février il y aura le carnaval des enfants et le 26 février un apéro concert à 19h30 ici à l'Epicentre. Concernant la Danse sur la Doux du samedi 28 mai une séance d'information aura lieu avant l'arrivée des premières jonquilles. Il annonce l'ouverture en bas d'une petite buvette pour se retrouver après les assemblées communales. Il demande à quitter l'assemblée pour aller préparer le nécessaire

Daniel Pape rappelle qu'il est interdit de brûler les déchets et du bois pas sec dans son jardin. Depuis 3 mois, il y a une petite recrudescence de ce genre de cas. Il demande aux gens de faire attention à la réglementation et surtout à leurs voisins.

Le Président clôt la discussion et lève l'assemblée à 21h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :



Stéphane Brosy

La secrétaire :



Emilie Froidevaux